

Le Relais Assistantes Maternelles est animé par des professionnelles de la Petite Enfance.

Il s'adresse aux Assistantes Maternelles, aux enfants qu'elles accueillent et aux parents.

Le RAM est un service gratuit.

Les Ateliers du relais :

Les ateliers du relais sont proposés aux Assistantes Maternelles :

● Les mardis et vendredis matin de 9h00 à 11h00 selon le calendrier transmis chaque trimestre.

Une inscription préalable est obligatoire (5 assistantes maternelles maximum).

Pas d'animation pendant les vacances scolaires.



R.A.M.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RURALES DU BEAUVAISIS

Relais
Assistantes Maternelles
20 bis, Avenue de la
Libération - BP 40
60510 BRESLES
Tél : 03.44.84.28.40
mail :
petite.enfance@cc-rb.com

Permanences :

- le mardi de 14h00 à 16h00
- le jeudi de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 14h00 à 15h45

Les animatrices du Relais :

Christine LHERMEROUT
et
Délphine GUTTON



Relais Assistantes Maternelles



C
C
R
B

Centre d'Animation
de la Vie Locale

ASSISTANTES MATERNELLES

L'équipe du Relais Assistantes Maternelles est là pour vous apporter :

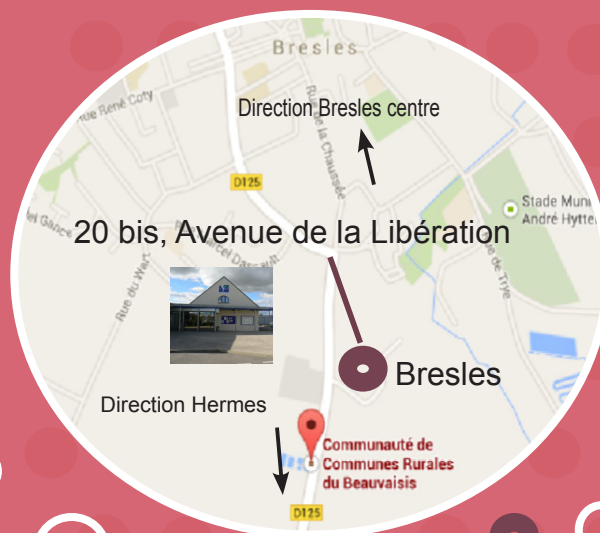
- une information sur les conditions et avantages de l'agrément,
- une meilleure connaissance de vos droits et devoirs associés à votre profession,
- des ateliers d'animation hebdomadaires adaptés aux jeunes enfants,
- une écoute et un échange autour de l'exercice de votre profession.



ENFANTS

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu de vie qui permet à l'enfant en présence de son assistante maternelle et d'un professionnel de la Petite Enfance de :

- vivre une expérience de la vie en groupe,
- découvrir des jeux et activités développant l'imagination, l'autonomie et la sociabilisation dans le respect de son rythme et de ses envies.



PARENTS

Vous employez ou souhaitez employer une assistante maternelle, l'équipe du Relais répond à vos questions et vous accompagne pour :

- vous transmettre les coordonnées des assistantes maternelles sur les communes souhaitées, une information sur les modes d'accueils pour votre enfant,
- des informations relatives à l'emploi d'une assistante maternelle agréée,
- des conseils pour des démarches administratives dans votre fonction d'employeur (convention collective, contrat de travail...),
- une écoute, un soutien concernant l'accueil de votre enfant.

